

# COMMUNE DE FRELINGHIEN

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 28 Mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 20 mars 2024. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et les différents services habilités chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **I. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, étude, garderies, mercredis récréatifs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 1 969 808 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 47 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 1 773 808 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. La Dotation Globale de Fonctionnement, qui s'élevait en 2018 à 140 236.00€ a diminué chaque année et s'est élevée en 2023 à 138 816.00€.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (876 517.00€ en 2023 ; prévision de 890 000€ en 2024)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (194 220€ en 2023)

**b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	669 565.00	Excédent brut reporté	104 976.62
Dépenses de personnel	834 000.00	Recettes des services	194 000.00
Autres dépenses de gestion courante	203 000.00	Impôts et taxes	1 090 223.00
Dépenses financières	48 082.67	Dotations et participations	408 708.05
Dépenses spécifiques	1 000.00	Autres produits de gestion courante	137 500.00
Autres dépenses	18 110.00	Atténuation de charges	2 000.00
Dotations aux provisions et dépréciations	50.00	Produits financiers	32 400.00
Total dépenses réelles	1 773 807.67	Total recettes réelles	1 969 807.67
Virement à la section d'investissement	196 000.00		
<b>Total général</b>	<b>1 969 807.67</b>	<b>Total général</b>	<b>1 969 807.67</b>

**DEPENSES – CHARGES A CARACTERE GENERAL COMPTE 011**

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	PREVISIONS 2024	REALISATIONS 2023
6042 - Achats de prestations de services	100 000	92 952
6061 – Energies	120 000	94 628
61521 – Entretien et réparations terrains	80 000	81 473
615221 – Entretien et réparations bâtiments publics	40 000	26 458
6156 – Maintenance	91 000	79 605
624 – Transports de biens et collectifs	18 000	14 968
6283 -Nettoyage des locaux	30 000	
<b>Total Charges à caractère général</b>	<b>669 565</b>	<b>569 336</b>

**DEPENSES – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES COMPTE 012**

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	PREVISIONS 2024	REALISATIONS 2023
6411 – Personnel titulaire	405 000	407 495
6413 – Personnel non titulaire	160 000	150 539
6450 – Charges sécurité sociale et prévoyance	223 500	212 872
<b>Total – Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>834 000</b>	<b>827 558</b>

**DEPENSES COMPTES 014 – 023 – 042**

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	BUDGET PREVU 2024	REALISATION 2023
Attribution de compensation	18 110	18 110
Virement à la section d'investissement	196 000	180 000
Opérations d'ordre	255 000	

**DEPENSES – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES COMPTE 65 et 66**

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	PREVISIONS 2024	REALISATIONS 2023
65311 - Indemnités de Fonction	75 000	72 562
65748 – Subventions	98 000	92 428
657363 – subvention CCAS	13 000	650
Total – Compte 65	203 000	180 958
66111 – Charges Financières	48 083	52 174
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 215 808</b>	<b>1 651 787</b>

**RECETTES – PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE COMPTE 70**

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	PREVISIONS 2024	REALISATIONS 2023
70311 – Concession dans les cimetières	5 000	5 173
7066 – Redevances services à caractère social	74 000	73 854
7067 – Redevances et droits des services	113 000	113 197
Total Compte 70	194 000	194 220

**RECETTES – IMPOTS ET TAXES COMPTE 73 / FISCALITE LOCALE COMPTE 731**

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	PREVISIONS 2024	REALISATIONS 2023
73212 – Dotation solidarité communautaire	92 248	92 248
732221 – Fonds de Péréquation	46 000	50 346
73111 – Impôts et taxes	890 000	876 517
73141 – Taxes sur consommation électricité	60 000	65 439
Total des Comptes 73 / 731	1 090 223	1 086 729

### RECETTES – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS COMPTE 74

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	PREVISIONS 2024	REALISATIONS 2023
74111 – Dotation forfaitaire des communes	145 000	138 816
741121 – Dotation solidarité rurale	40 000	43 883
741127 – Dotation nationale péréquation des communes	36 000	37 015
7478 – Participations (CAF)	59 000	58 382
748388 – attribution de péréquation et de compensation	75 000	75 032
74834 – Etat compensation exonérations taxe foncière	25 000	25 868
<b>Total Compte 74</b>	<b>408 708</b>	<b>421 109</b>

### RECETTES – AUTRES PRODUITS COMPTE 75

PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES	PREVISIONS 2024	REALISATIONS 2023
752 – Revenus des Immeubles	88 000	91 634
7588 – Autres produits	49 000	45 235
7688 – produits financiers	32 400	14 640
<b>Total Comptes 75 – 76</b>	<b>169 900</b>	<b>152 730</b>
<b>TOTAL des comptes Recettes</b>	<b>1 969 808</b>	<b>2 013 763</b>

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	96 623	Solde exécution section investissement reporté	1 352 131
Compte de placements rémunérés	1 170 000	Virement de la section de fonctionnement	196 000
Travaux bâtiments divers	95 675	FCTVA	28 245
Menuiseries salle de sport	22 000	Excédents de fonctionnement capitalisés	260 000
Logiciels	8 520		
Eclairage public LED	43 000	Taxe aménagement	5 000
Vidéo protection, radars pédagogiques	55 000	subventions	49 446
Matériel et mobilier divers	13 000	Vente maison rue au vent	255 000
Matériel de transport	19 200		
Maitrise d'œuvre, abords restaurant scolaire	100 000	Produits (écritures d'ordre entre section)	
cimetière	5 000		
Restes à réaliser 2023	552 721	Restes à réaliser 2023	34 918
<b>Total général</b>	<b>2 180 740</b>	<b>Total général</b>	<b>2 180 740</b>

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Achat de matériels divers (camion service technique, outillage technique, mobilier mairie et école)
- Travaux divers bâtiments (menuiseries salle de sport,..)
- Remise en état terrain d'entraînement et city stade (réalisé en 2024 mais prévision de 2023)
- Vidéo protection + radars pédagogiques
- Eclairage en LED
- Maitrise d'œuvre futur restaurant scolaire

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Fonds de concours médiathèque : 6 087
- Subvention éclairage LED : 8 000
- Subvention menuiseries : 4 400
- Subvention vidéoprotection : 30 959

e) Etat de la dette

**ETAT DE LA DETTE AU 31/12/2023**

	Capital à rembourser	Fin de prêt
Salle de Sport	1 889 324	2042
CAF	51 295	2029
Total	1 940 619	

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Frelinghien, le 28 mars 2024

Madame le Maire,

Marie-Christine FIN

